



dossier de presse

Octobre 2003

 CIL-PASS
mobilité

 CIL-PASS
assistance

1%
LOGEMENT





sommaire

A partir du 1^{er} octobre :

■ 2 services en réseau réservés aux entreprises adhérentes et à leurs salariés

➔ l'accompagnement de la mobilité professionnelle des salariés

▲ l'assistance logement des salariés en difficulté

■ une garantie de qualité et de professionnalisme

■ une campagne d'information terrain sur une identité nationale

1%
LOGEMENT





A partir du 1^{er} octobre :

2 services en réseau réservés aux entreprises adhérentes et à leurs salariés

Depuis sa création, le Mouvement 1% Logement a pour vocation d'aider et de valoriser la politique logement des entreprises assujetties.

Cette mission se traduit par la mise en place et le développement de nombreux produits et services destinés aux salariés de ces entreprises.

Aujourd'hui, cette offre déjà très large s'enrichit de deux services CIL-PASS mobilité et CIL-PASS assistance, et surtout d'une nouvelle approche, plus globale et plus complète : en réseau.

Fort de son réseau – 113 CIL (Comités Interprofessionnels du Logement) et 28 CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) implantés sur l'ensemble du territoire et regroupés au sein de l'UESL* – le Mouvement 1% Logement a souhaité proposer à ses entreprises partenaires une offre réellement homogène partout en France.

La mise en place de ces deux services en réseau s'appuie sur des plateformes agréées par l'UESL, qui apportent leur expertise aux CIL/CCI chargés de promouvoir et de délivrer les services sur l'ensemble du territoire.

**UESL : l'Union d'Economie Sociale pour le Logement fédère l'ensemble des organismes 1% Logement sous l'égide des Partenaires sociaux*



CIL-PASS mobilité

"c'est plus facile quand on est accompagné"

Mutation, longue mission, changement d'employeur : autant de situations qui obligent les salariés à rechercher une nouvelle location ou à financer l'acquisition d'un bien.

CIL-PASS mobilité vise à les accompagner dans toutes ces démarches.

Payant, car s'inscrivant dans un marché concurrentiel, ce service réalisé par une société spécialisée comporte une aide personnalisée, sous la conduite d'un conseiller, qui va de l'analyse des besoins à la mise en service du logement.

Le conseiller met en œuvre, si besoin, l'une ou l'autre des aides déjà proposées par le 1 % Logement : aides MOBILI-PASS ou LOCA-PASS, prêt relais mobilité, etc. *

Avantages pour l'entreprise :

Un atout pour le recrutement

Un service concret dans le cadre d'une mutation (missions individuelles ou groupées).

Avantages pour le salarié :

Une aide globale dans toutes les démarches

Un accompagnement personnalisé.

Bénéficiaires :

Salariés d'une entreprise assujettie au versement du 1% logement (entreprises d'au moins 10 salariés) et salariés en cours d'embauche par une entreprise assujettie.

Où s'adresser ?

Le salarié doit contacter son entreprise ou le CIL/CCI auquel son entreprise verse sa participation.

**Ce service en réseau peut être enrichi de prestations optionnelles.*

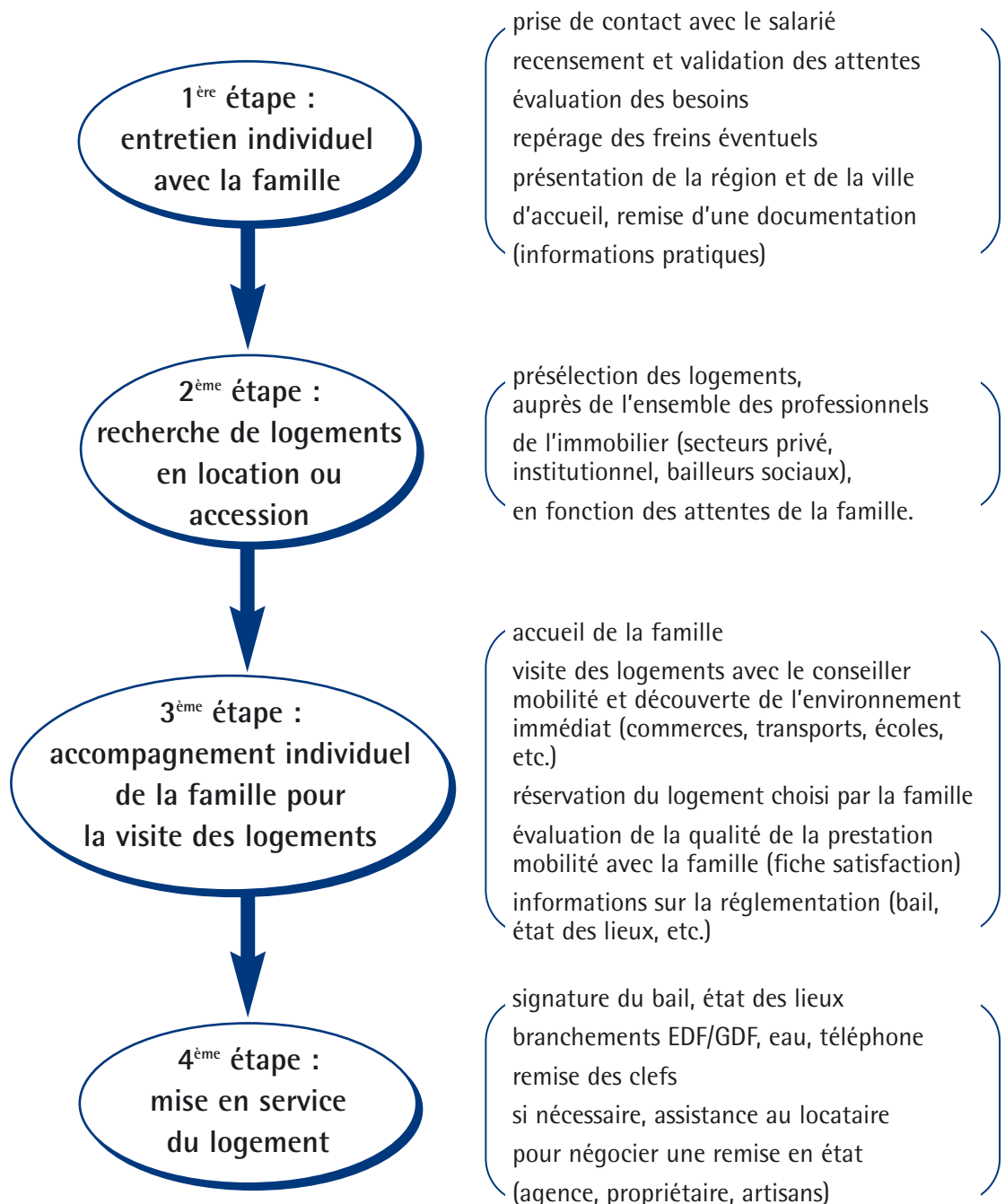
1%
LOGEMENT



→ CIL-PASS mobilité

Schéma d'intervention du réseau CIL/CCI

prise en compte de la demande
du salarié ou de l'entreprise



réunion de synthèse
avec l'entreprise, à l'issue de la mission

des prestations optionnelles peuvent enrichir ce service en réseau

1%
LOGEMENT



CIL-PASS assistance

“c'est mieux quand on est écouté ”

CIL-PASS assistance vise à aider les salariés à faire face à une difficulté conjoncturelle à l'origine d'un problème de logement : conflit familial, perte d'emploi, situation de surendettement, ...

Gratuit et totalement confidentiel, CIL-PASS assistance se conçoit comme une aide globale et personnalisée.

Ainsi, un conseiller accompagne le salarié pour établir un diagnostic de la situation, mettre en œuvre les solutions adaptées dans le cadre du 1 % Logement (aides LOCA-PASS, prêt SECURI-PASS, renégociation de prêt, etc.) puis éventuellement l'orienter vers des partenaires spécialisés (services sociaux, collectivités, associations...).

Avantages pour l'entreprise :

La prise en charge du salarié par des spécialistes

Une aide précieuse quand l'entreprise ne sait pas comment agir.

Avantages pour le salarié :

Un service gratuit et confidentiel

Une écoute personnalisée

Une ouverture vers des solutions.

Bénéficiaires :

Salariés d'une entreprise assujettie au versement du 1% logement (entreprises d'au moins 10 salariés).

Où s'adresser ?

Le salarié doit contacter son entreprise ou le CIL/CCI auquel son entreprise verse sa participation.

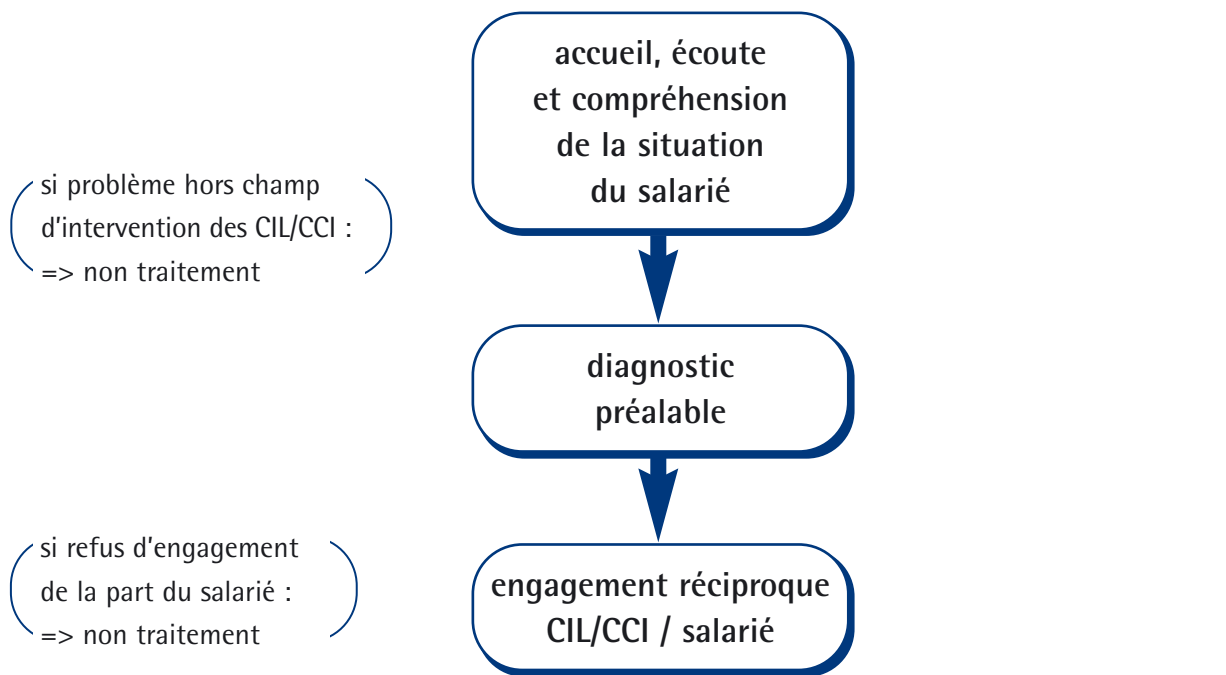
1%
LOGEMENT



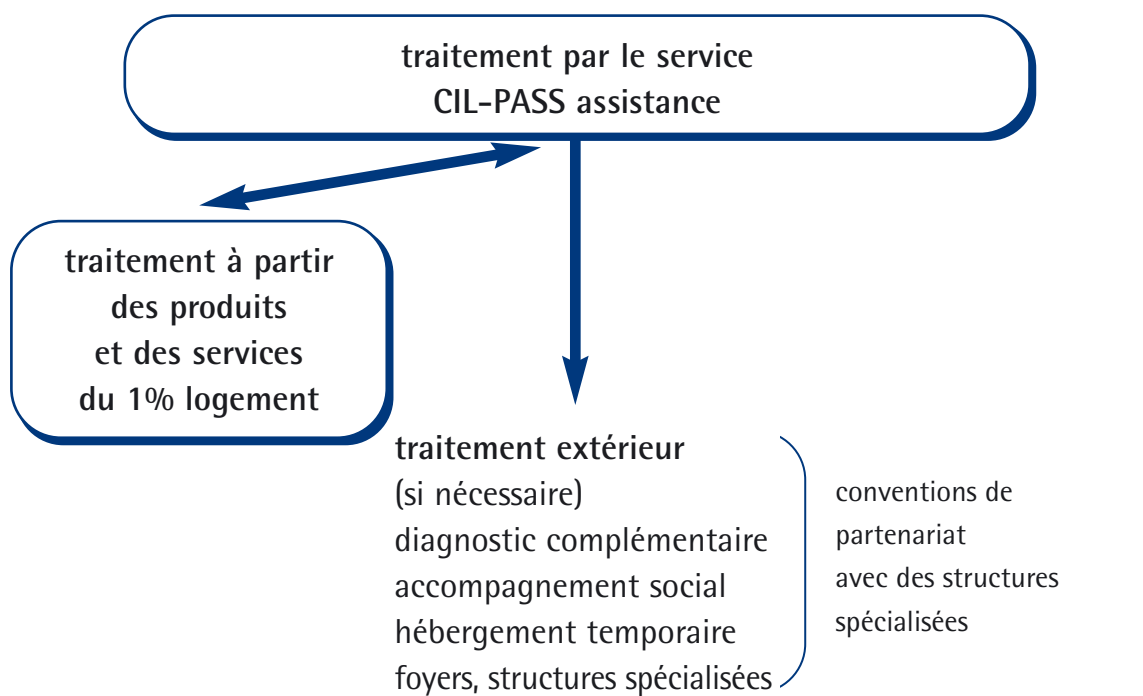
CIL-PASS assistance

Schéma d'intervention du réseau CIL/CCI

_____ prise en compte de la demande du salarié _____



_____ suivi de la prestation _____



_____ bilan de la prestation _____





Une garantie de qualité et de professionnalisme

Des chartes de qualité et de déontologie ont été établies pour chacun des deux services.

C'est un engagement fort pour un accompagnement global auprès des salariés des entreprises.

Ces chartes décrivent le processus complet de la prestation, depuis la prise en charge du salarié, jusqu'au contrôle de l'efficacité de l'intervention des CIL/CCI.

C'est donc la mise en place d'une véritable organisation, professionnelle et concrète, qui est proposée aux entreprises cotisantes et à leurs salariés.



Une campagne d'information terrain sur une identité nationale

A partir du 1^{er} octobre, les CIL/CCI vont réaliser des actions de communication auprès de leurs interlocuteurs locaux, en utilisant des outils conçus sur une identité nationale partagée visant à valoriser la démarche en réseau :

- 25 000 coffrets comprenant une plaquette de 12 pages, un CD Rom interactif et deux dépliants seront diffusés auprès des dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel ..., dans les entreprises adhérentes.

Ces coffrets contiennent toute l'information utile sur la démarche réseau et les deux services, l'ensemble des outils de communication que l'entreprise peut demander au CIL/CCI, afin de diffuser l'information le plus largement possible auprès de ses salariés.

- 550 000 dépliants contenant toutes les informations destinées aux salariés (public éligible, nature et description des services, rappel des produits 1% Logement complémentaires), avec des présentoirs pour les espaces d'accueil des CIL/CCI et au sein des entreprises.
- 70 000 affichettes transmettant l'essentiel de l'information à destination des salariés.